

Participez au

Concours de dictée

organisé par la municipalité de MENS

Inscrivez-vous vite auprès des médiathèques du réseau et de la mairie de Mens, en retournant votre bulletin de participation avant le vendredi 6 décembre 2019.

**Cette année, la dictée est rédigée par
Alexia Ferry ,
lauréate de l'édition précédente**

**Samedi 7 décembre 2019
de 14 h 30 à 16 h 30
à l'ESPACE CULTUREL
Place de la Mairie
38710 MENS**

Bulletins de participation à retirer en mairie de Mens, en bibliothèques ou à télécharger sur le site de la mairie de Mens





Règlement du concours de dictée 2019

La dictée est créée conjointement par la commune de Mens et Mme Alexia Ferry, dans le cadre du téléthon afin de collecter des fonds, mais aussi pour développer les contacts intergénérationnels et promouvoir la langue française.

Article 1 : Organisation

La municipalité de Mens organise le concours de dictée qui se déroule sous son contrôle.

Article 2 : Conditions d'admission

Le concours de dictée 2019 est ouvert à tous. Trois niveaux de difficultés permettent aux enfants des écoles primaires, aux adolescents des collèges et aux adultes de se présenter.

Article 3 : Inscription

Le bulletin d'inscription est à retirer dans les médiathèques, la mairie de Mens, l'office du tourisme et doit être déposé au plus tard le vendredi 6 décembre à 12 h.

Article 4 : Déroulement du concours

Le concours se déroule, le samedi 8 décembre 2018 après midi, de 14 h 30 à 16 h 30.

Article 5 : Critères de correction

Les règles sont les suivantes :

- les fautes de majuscules comptent pour 1/2 faute
- une erreur de trait d'union compte pour une 1/2 faute.
- les fautes d'accents comptent 1/2 faute
- le «à» préposition et le «a» verbe avoir, mal orthographiés comptent chacun pour une faute
- une seule faute par mot est comptabilisée
- toutes les fautes d'accord valent une faute
- une faute concernant le même mot utilisé plusieurs fois dans le texte, à condition qu'il soit toujours écrit de la même façon, n'est comptée qu'une fois.

Article 6 : Participation

Le droit de participation est de 6 € par finaliste adulte, 5 € par finaliste collégien et 3 € par enfant, payable au moment de l'inscription ou sur place et reste acquis à l'organisation en cas de désistement.

Article 7 : Récompenses

Les trois premiers lauréats reçoivent une récompense. La remise des prix a lieu en fin d'après midi après correction des copies.

Article 8 : Prise en charge

L'accueil a lieu à 14 h 30 à l'espace culturel de Mens, début de l'épreuve 14 h 45.

Les personnes non inscrites ne seront pas acceptées.

IPNS

LA LIGNE DU DON

3637
SERVICE GRATUIT + PRIX APPEL

Telethon 2019

CONCOURS DE DICTEE

Bulletin d'inscription à déposer à l'accueil de la mairie de Mens
avant le vendredi 6 décembre 12 h

Nom :

Prénom :

Catégorie : enfant 3 € adolescent 5 € adulte 6 €

Cocher la case correspondante

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Joindre le règlement

IPNS

LA LIGNE DU DON

3637
SERVICE GRATUIT + PRIX APPEL

Telethon 2019

CONCOURS DE DICTEE

Bulletin d'inscription à déposer à l'accueil de la mairie de Mens
avant le vendredi 6 décembre 12 h

Nom :

Prénom :

Catégorie : enfant 3 € adolescent 5 € adulte 6 €

Cocher la case correspondante

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Joindre le règlement

IPNS